

## Conseil d'Administration N°3 du 29 novembre 2021 du Collège Andrée Récipon d'Orgères

---

### Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du C.A. du 09/11/2021 et ordre du jour définitif

#### **1. Affaires financières et de fonctionnement :**

1. Modalité d'achat public 2022
2. Budget 2022
3. Renouvellement des contrats d'entretien existants 2022 (information)
4. Projet Portraits
5. Convention Ar Kan Son

#### **2. QUESTIONS DIVERSES**

1. Protocole pHARe (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école)

Rajout à la demande des parents d'élèves :

2. Changement des modalités de vote pour l'élection des parents d'élèves au Conseil d'Administration

Rajout à la demande des enseignants :

3. Création d'une commission permanente

Présents : 20

**Administration** : Mme Loyer, Principale du collège ; Mme Debray, Principale-Adjointe ; M. Caroff, Gestionnaire ; M. Maulnier, Conseiller principal d'éducation

**Représentants des personnels ATOSS** : Mmes Coeuret et Pétel

**Représentants des personnels d'éducation** : Mmes Palaric, Hérédia, Muller, Monel et M. Adroguer

**Représentants des parents d'élèves** : Mmes Paliern, Posnic, Pichavant et Daunay

**Représentants des élèves** : Mmes Desille et Piquois

**Représentants des collectivités** : M. Gourie, Conseiller Municipal ; Mme Mercier, Conseillère Départemental

**Personnalités qualifiées** : Mme Binois

**Absents ou excusés** : M. Houillot, conseiller départemental ; M. Brulard, personnel TOS ; Mme Houeix, parent d'élève

Secrétaire de séance : M. Caroff, Intendant

17 h 50 - Quorum atteint (19 présents) - Ouverture du CA
--

- Vote pour approbation des PV des 2 derniers CA des 27/09/2021 et 9/11/2021 : unanimité
- Vote pour la proposition de notification de l'ordre du jour : unanimité

## AFFAIRES FINANCIERES ET DE FONCTIONNEMENT

### Modalités de l'achat public 2022 :

M. Caroff, gestionnaire, explique que par le vote demandé il s'agit de déléguer à Mme la Principale la possibilité d'engager les commandes en faveur de l'établissement. Sans cet accord, il conviendrait d'obtenir l'aval spécifique du conseil d'administration pour chaque bon de commande.

<p><b>Les modalités de l'achat public sont soumises au vote :</b> <b>Votants 19 : Unanimité</b></p>
---

### Budget 2022 :

Pour débiter, M. Caroff rappelle que le budget est un acte prévisionnel et qu'il est évolutif au gré des événements, comme les budgets précédents l'ont montré avec la pandémie. Il ne concerne que les frais de fonctionnement de l'établissement et n'englobe pas du tout les charges salariales.

Le budget est un mélange de subventions assurées (versement du conseil départemental d'Ille et Vilaine à hauteur de 101 408 euros), de subventions estimées (ex : crédits globalisés), de reliquats (ex : fonds social, manuels scolaires) ou encore de participations des usagers (restauration, séjours scolaires).

Il commence la présentation par service en signalant que la confection du budget 2022 a été plus difficile que celle du précédent pour plusieurs raisons :

- Disparition de la subvention exceptionnelle de l'an passé versée pour pallier l'ouverture du collège de Laillé 9 522 euros).
- Retour des séjours scolaires avec la budgétisation de la part accompagnateurs (3 410,60 euros) qui avait disparu depuis 2020.
- Diminution du potentiel de location des logements de fonction.
- Moindre reversement du service d'hébergement, en vue des prochaines réformes comptables.

En terme de pédagogie, dans un souci de maintien du train de vie, un prélèvement initial sur les fonds disponible est prévu ( 3 600 euros).

De plus, il est précisé que les dépenses liées à Internet ont disparu car la charge repose maintenant sur le CD 35.

Le volume des dépenses de locations sportives est en forte hausse (+ 10 000 euros) puisque la commune d'Orgères a changé de dispositif de financement vis-à-vis de la collectivité départementale. Ce changement est a priori sans conséquence pour le collège puisque la subvention est revue parallèlement.

Pour l'administration et la logistique, là également a été prévu un prélèvement sur fonds disponible pour lisser le différentiel entre deux exercices. Les dépenses y sont globalement vues à la hausse, eu égard aux niveaux des dépenses constatées cette année.

Pour le service vie de l'élève, le budget est prévu à la hausse car les reliquats du fonds social augmentent. Les dépenses sont très faibles depuis plusieurs mois car il n'y a plus de séjours et que de plus en plus de parents optent pour le prélèvement automatique.

Concernant le service des bourses nationales, il est envisagé une hausse de 1 000 euros. M. Caroff confirme qu'au regard de la campagne qui vient de se terminer, il est constaté une hausse du pourcentage des boursiers (+ 3 % à 18,2 %) alors que la moyenne départementale est à 25,6 %.

L'augmentation des taux 2 et 3 se confirme tout comme le fait que la moitié des élèves boursiers sont Orgérois.

Le service de restauration est prévu avec une légère baisse de 4 500 euros environ puisqu'il y a une dizaine de demi-pensionnaires en moins cette année. Il conviendra de poursuivre l'augmentation de la part des denrées répondant aux critères de la loi Egalim.

Pour les opérations en capital, seuls 5 000 euros sont prévus contre les 18 000 euros de l'an passé puisqu'était alors budgété l'achat d'un nouveau véhicule de fonction.

Il n'y a pas, à ce jour, d'investissement prévu, mais il s'agit de se mettre en position d'y répondre.

Il conclut sur le fait que ce budget de transition peut faire appel aux ressources disponibles du collège en raison de sa bonne santé financière.

Cette autonomie possible est renforcée par les ressources des logements loués, qui représentent environ 10 % de la subvention de la collectivité.

Il précise enfin qu'en terme d'intendance, les événements les plus importants se traiteront hors budget lors de différents chantiers menés par le CD 35 :

- Réfection des toitures
- Changement de l'ensemble des luminaires
- Gestion à distance du chauffage et de la ventilation

**Le budget 2022 est soumis au vote :**

**Votants 20 : Unanimité**

#### Renouvellement des contrats d'entretien :

M. Caroff fait lecture, pour information, de la liste des contrats en détaillant les prestataires ainsi que leur type d'intervention et le montant des charges engagées à ce titre.

#### Projet Portraits :

Mme Loyer donne la parole à Mme Heredia, enseignante et à l'initiative de ce projet tout comme Mmes Muller et Vinet et M. Poissonneau. Elle précise que ce projet se déroulera du 21 au 25/03/2022 et qu'il concernera la classe de 3<sup>ème</sup> C.

La thématique transversale repose sur la question d'identité et fera l'objet d'écritures individuelles puis collectives. S'en suivront scénarisation puis tournage avant une restitution prévue au théâtre de l'Aire Libre à Saint-Jacques de la Lande.

Les intervenants prévus (N. Petisoff et S. Senechal) ont déjà œuvré au sein du collège l'an passé sur le thème des « fake news ».

M. Caroff signale que le projet est évalué à 4 368 euros et qu'une demande de financement a été faite sur le portail du conseil départemental.

#### Convention Ar Kan Son :

M. Caroff présente la convention 2021/2022, déjà signée par le passé, avec l'association, qui chapeaute les activités des chorales participants.

L'adhésion entraîne une cotisation annuelle de 50 euros.

**La convention Ar Kan Son est soumise au vote :**

**Votants 20 : Unanimité**

Information protocole PHARe :

Mme Debray, Principale adjointe, présente le projet et son avancée. Une équipe de cinq professionnels a été formée au sein de l'établissement pour traiter les situations de harcèlement entre élèves. Elle est actuellement opérationnelle. L'information des élèves via les professeurs principaux et l'affichage dans l'établissement est en cours.

L'idée est de susciter la vigilance de tous.

Désormais il faut trouver des ambassadeurs parmi les élèves.

La méthode qui sous-tend le protocole est celle de la « préoccupation partagée ».

Vote des parents d'élèves :

Mme Posnic, déléguée des parents d'élèves, souhaite, au nom de la FCPE, qu'à compter de l'année prochaine, l'élection des parents d'élèves ne se fasse plus que par correspondance.

De la sorte, il n'y aurait plus à instaurer une demie journée de permanence pour un nombre de votants insignifiant (un cette année).

**Le vote des parents d'élèves aux élections est soumis au vote :**

**Votants 19 : Unanimité**

Création d'une commission permanente :

Mme Heredia, représentante des enseignants, propose la possibilité de créer une commission permanente au sein du conseil d'administration.

Les compétences déléguées seraient celles figurant aux alinéas 10 et 12 de l'article R421-20 du code de l'éducation.

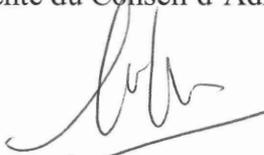
Le souhait serait aussi d'être consulté sur la DGH. Mme Heredia conclut sur le fait qu'elle ne voit pas l'intérêt des modifications apportées par le législateur sur le fonctionnement des instances.

**La création d'une commission permanente est soumise au vote :**

**Votants 19 : Pour 14 – Abstention 5 – Contre 0**

L'ordre du jour est épuisé - 19 H 20 - Fin du CA

La Présidente du Conseil d'Administration



Mme Laurence LOYER

Le secrétaire de séance



M. Jean-Yves CAROFF